



ACADÉMIE  
DE BESANÇON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PRE MOUVEMENT ECOLE INCLUSIVE EN BREF

Permet de recruter des enseignants du premier et du second degré sur des postes de l'ASH en amont des opérations de mouvement

Concerne les postes en ULIS, établissements médico-sociaux, EREA, SEGPA, MDPH, référent handicap, établissement pénitentiaire

Je peux déposer ma candidature jusqu'au 19 mars 2021

Je suis reçu en entretien par une commission qui émet un avis ; en cas d'avis favorable je peux être affecté en fonction du CAPPEI dont je dispose, et de mon barème

Si je suis recruté au titre du pré-mouvement, je ne pourrai bénéficier d'une mobilité dans le cadre du mouvement classique

Si je suis enseignant du premier degré et que je demande un poste situé dans un autre département, ma demande, même avec avis favorable, sera soumise à la procédure d'ineat-exeat.